

COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIERES
- AUDE-

Compte-rendu

de la séance du conseil municipal du mardi 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, **vingt-huit novembre** à **dix-huit heures trente**, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIERES, sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames CASTEL. SUNER et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. AUZOLLE. HABERT. ARCOS. MANDIN.

Absents excusés et représentés :

1. Madame ROUANET donne son pouvoir à monsieur ARCOS.
2. Madame MEILLIAND donne son pouvoir à monsieur NOWOTNY.
3. Monsieur GARCIA donne son pouvoir à madame SUNER.
4. Madame BONNET donne son pouvoir à monsieur TEXIER.
5. Madame BOUDIAF donne son pouvoir à madame AUZOLLE.
6. Madame TACCOËN donne son pouvoir à monsieur MANDIN.

Le quorum est constaté.

Date de convocation : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de votants : 15

Majorité absolue : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Anne SUNER, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

A l'ordre du jour figure :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2023.

1. Grand Narbonne Communauté d'Agglomération - Gestion des eaux pluviales urbaines - renouvellement de la convention de partenariat.
2. Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 —Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
3. Bases adresses locales : obligations légales de mise à jour et choix d'un prestataire.
4. Concours illuminations et décorations de Noël 2023.
5. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
6. Non revalorisation annuelle des loyers des baux communaux - « SARL L'atelier du cuisinier ».
7. Non revalorisation annuelle des loyers des baux communaux - « Le panier de Sophie ».
8. Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.
9. Assurance des risques statutaires du personnel - CNP Assurances : avenant n°3 au contrat n°1406D50486 pour les agents affiliés à la CNRACL.
10. Avenant au contrat de prévoyance collective « MNT maintien de salaire ».
11. Désignation d'un référent territorial « ambroisie ».
12. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.
13. Délimitation d'un périmètre de lutte contre les termites et autres xylophages, zone 3 – secteur lotissement Tamaroque.
14. Délimitation d'un périmètre de lutte contre les termites et autres xylophages, zone 4 – Place de la tannerie.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

ADOPTION du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2023

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N° : 1

Grand Narbonne Communauté d'Agglomération - Gestion des eaux pluviales urbaines - renouvellement de la convention de partenariat

DÉLIBÉRATION N°059-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 2

Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 — Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DÉLIBÉRATION N°060-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 3

Bases adresses locales : obligations légales de mise à jour et choix d'un prestataire

DÉLIBÉRATION N°061-2023- Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 4

Concours illuminations et décorations de Noël 2023.

DÉLIBÉRATION N°062-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 5

Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

DÉLIBÉRATION N°063-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 6

Non revalorisation annuelle des loyers des baux communaux - « SARL L'atelier du cuisinier ».

DÉLIBÉRATION N°064-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 7

Non revalorisation annuelle des loyers des baux communaux - « Le panier de Sophie ».

DÉLIBÉRATION N°065-2023- Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 8

Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

DÉLIBÉRATION N°066-2023- Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 9

Assurance des risques statutaires du personnel - CNP Assurances : avenant n°3 au contrat n°1406D50486 pour les agents affiliés à la CNRACL

DÉLIBÉRATION N°067-2023- Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 10

Avenant au contrat de prévoyance collective « MNT maintien de salaire ».

DÉLIBÉRATION N°068-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 11

Désignation d'un référent territorial « ambroisie »

DÉLIBÉRATION N°069-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 12

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

DÉLIBÉRATION N°070-2023 - Adoptée à la majorité (1 abstention, 14 pour).

QUESTION N° : 13

Délimitation d'un périmètre de lutte contre les termites et autres xylophages, zone 3 – secteur lotissement Tamaroque

DÉLIBÉRATION N°071-2023 - Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° : 14

Délimitation d'un périmètre de lutte contre les termites et autres xylophages, zone 4 – Place de la tannerie

DÉLIBÉRATION N°072-2023 - Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h50.

La secrétaire de séance,
Anne SUNER



Le maire,
Bruno TEXIER,

